



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section du Calvados

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr
Permanence : 02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Caen, le 26 juin 2018

Commission Administrative Paritaire Locale n° 2 du 26 juin 2018

- Mouvement des Contrôleurs au 1^{er} septembre 2018 - Recours en révision de l'entretien professionnel COMPTRE-RENDU

CAP LOCALE DE MUTATION

La situation du département après la CAP est la suivante :



SITUATION DES EFFECTIFS B CONTROLEURS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018 :

RAN	SOLDE DES EFFECTIFS <i>Compte tenu des temps partiels</i>	NOMBRE DE DETACHES	NOMBRE D'ALD
CAEN	Détail non communiqué	7	14
BAYEUX	Détail non communiqué		
FALAISE	Détail non communiqué		2
LISIEUX	Détail non communiqué	1	
TROUVILLE	Détail non communiqué		
VIRE	Détail non communiqué	1	
DEPARTEMENT	-15,8 <i>La somme des temps partiels compte pour l'équivalent de 17,8 agents.</i>		16 + 3 ALD Calvados

Vos représentants **FO-DGFIP** se sont abstenus sur le mouvement proposé en raison des vacances d'emplois et du nombre important de contrôleurs "à la disposition du directeur" (ALD).

L'EDR ne suffit pas à couvrir les besoins et les missions des agents de l'EDR s'allongent, la direction nous ayant annoncé des durées allant jusqu'à un an. Le recours aux ALD et à l'EDR, dans ces conditions, ne donne pas une visibilité aux agents. L'EDR ne remplit plus son rôle tel qu'il avait été défini à sa création, puisqu'il sert désormais à combler les vacances d'emplois au lieu de suppléer à des besoins ponctuels ou à des remplacements d'agents absents pour de courte durée.

FO rappelle qu'elle milite pour une affectation la plus fine possible.

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !

Les contrôleurs comme tous les agents sont les **victimes d'un système de règles de gestion à l'agonie** auquel certains s'arc-boutent **par pur dogmatisme**, système qui organise les disparités entre RAN. Bercy examine la situation globale du département, ce qui ne permet pas de combler les vacances dans certaines RAN en raison d'un solde positif sur le département. Les suppressions continues d'emploi ne font qu'aggraver le phénomène, rendant la situation des agents insupportable. La direction continue de claironner que les RAN sont déficitaires car non demandées, ce qui est faux. Même si certains postes ne sont pas ou moins demandés cela résulte simplement du manque d'avenir pour beaucoup de petites structures. Ainsi, en les asséchant, la direction organise les futures restructurations arguant sur la nécessité de ne pas laisser souffrir les agents en sous effectif plus longtemps. Quand on veut tuer son chien..., vous connaissez tous la suite.

Comme d'habitude, nous ne pouvons publier les noms des collègues sur notre site départemental. Le mouvement sera disponible sur Ulysse 14. Vous pouvez bien sûr nous appeler pour avoir de plus amples informations.

FO ne peut se satisfaire du seul respect des règles en matière de mutation, certes nécessaire à assurer l'équité entre les agents, et entend peser à chaque fois pour la satisfaction de leurs souhaits en discutant également sur les mesures de gestion qui sont présentées.



RECOURS EN REVISION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Cette année toutes catégories confondues, 24 agents ont présenté un recours contre 21 l'an dernier. Sur l'ensemble de ces agents, 11 ont poursuivi en CAP locale, 8 l'an dernier. Certains ont obtenu gain de cause partiellement ou totalement lors du recours hiérarchique. Pour les agents qui n'avaient pas obtenu satisfaction dans cette première phase ou qui avait obtenu des modifications partielles, ils ont pu saisir la CAPL compétente. Il est à noter que certains agents n'ont pas présenté de recours en CAPL car ils ne l'ont pas saisie dans les délais.

Il faut reconnaître que le système en place est lourd et complexe. N'hésitez pas à contacter **vos représentants FO-DGFIP**, lesquels vous guideront dans toutes les étapes.

FO-DGFIP a toujours dénoncé l'étape du recours auprès de l'Autorité Hiérarchique. Nous considérons que c'est un frein supplémentaire avant la possibilité de faire son recours auprès de la CAPL. La réponse de l'administration est immuable : le recours AH n'est pas un système de blocage mais un droit supplémentaire qui est proposé à l'agent.

FO-DGFIP :

- *dénonce la suppression des réductions d'ancienneté liée au PPCR ;*
- *condamne la future prise en compte du tableau synoptique et de l'appréciation générale comme critère de sélection pour les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude, laissant une place prépondérante à l'arbitraire ;*
- *exige l'abrogation des décrets de juillet 2010, du 11 mai 2016 et du 3 août 2016 et revendique un nouveau système de notation fondé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec rétablissement de la note chiffrée et des réductions d'ancienneté mais sans contingentement ;*
- *condamne l'absence de notation pour les agents présents moins de 180 jours par année d'activité évaluée, qui peut les priver de promotions intra ou inter catégorielle.*

5 dossiers étaient à examiner pour la présente CAP. Un seul contrôleur a obtenu une révision partielle de son évaluation. Les agents pourront saisir la CAP nationale compétente s'ils le souhaitent.

Vos représentants FO-DGFIP en CAP locale des Contrôleurs :

**Bruno GILBERT, Isabelle LEMARCHAND, Françoise DIMICOLI,
Emmanuel GUENON, Michèle BAY, Anita BARBE
Expert : Frédéric GABRIELLE**



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE 2018**

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !